



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Afin de mettre à jour le plan cadastral, le géomètre du Cadastre, Charles MURILLO, aidé d'un aide-géomètre, pourra être amené à pénétrer dans certaines propriétés de la commune pour y mesurer tous les changements ne figurant pas sur le plan : constructions nouvelles, additions de construction, garages, vérandas, piscines, démolitions, etc ...

La période d'intervention sera : du 20 août au 31 août 2020.

Le géomètre est autorisé, dans l'exercice de ses fonctions, à pénétrer dans les propriétés selon la loi N° 374 du 6 juillet 1943, article 1er.

Je vous demande donc de lui réserver un bon accueil.

Le Maire